

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 7

Artikel: Un nouvel extincteur des incendies
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178791>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

successivement, pendant les ^{xii}^e, ^{xiii}^e et ^{xv}^e siècles, tant de manoirs, qui formaient en quelque sorte une chaîne d'esclavage autour de notre pays.

Ce qui contribuait surtout à la sécurité de ces asiles, c'est qu'ils étaient ordinairement construits sur un rocher à pic et protégés par des abîmes infranchissables creusés par la nature, ou des fossés profonds. Une large tour carrée était la demeure du seigneur ; autour de celle-ci était la cour entourée d'épaisses murailles. Dans le château se trouvait la chapelle, l'habitation de toute la domesticité masculine, les appartements destinés à serrer les subsistances et les écuries aux chevaux. La tour se composait de quatre étages. Le rez-de-chaussée n'avait point d'entrée extérieure ; on pénétrait dans l'intérieur de la tour par le premier étage, d'où l'on descendait au rez-de-chaussée. C'est ici que se trouvaient les celliers, les entrepôts de provisions, un puits profond et à côté, dans un angle quelconque, un cachot hideux, étroit et profond, qui, sous le nom d'*oubliettes*, s'est trouvé dans presque tous les anciens châteaux. On y faisait descendre au moyen de cordes, tous les malheureux qui portaient ombrage et dont on voulait se débarrasser ; on leur jetait du pain pour prolonger leur existence ou bien on les laissait mourir de faim. L'étage renfermait une immense cuisine servant de vestibule général ; les portes étaient à environ quinze pieds au-dessus de la cour.

Pour pénétrer dans la tour il y avait extérieurement des escaliers de bois qu'on détruisait en temps de guerre. La cuisine servait en même temps de logis à la domesticité féminine dont les dortoirs simulaient d'immenses armoires. De là un escalier tournant, étroit et raide, conduisait en haut vers le logis du seigneur, qui remplissait tout l'espace carré de la tour ; dans un angle il y avait un fourneau énorme avec de larges degrés. Les objets précieux étaient conservés dans de vastes armoires pratiquées dans les murailles. À côté des rares petites fenêtres, on avait ménagé dans la profondeur des murs de petits cabinets commodes où la châtelaine et les dames de son entourage se livraient aux charmes d'une conversation enjouée, à un travail de pur délassement. À l'étage supérieur, où l'on montait également par un escalier tournant, se trouvait la salle des chevaliers (salle de cérémonie) ornée de vitraux peints ; c'était là que se donnaient les audiences et qu'on recevait les étrangers de distinction. Il s'y trouvait une cheminée immense ; aux parois étaient suspendus des cuirasses, des cottes de mailles, des casques, des boucliers, des épées ; là aussi avaient lieu les festins et les grandes orgies. Au-dessus de cette salle, le guet veillait en sentinelle et observait attentivement des crénaux de la tour toute la contrée environnante ; il annonçait l'arrivée des hôtes bienvenus, ainsi que l'approche de troupes hostiles. Ainsi était disposé le séjour de la noblesse vassale à l'époque où florissait la féodalité. Les châteaux des comtes et des seigneurs étaient plus vastes et avaient une distribution plus agréable qui rendait la vie intérieure moins monotone.

Un nouvel extincteur des incendies.

Le grand nombre des incendies qui ont exercé leurs

ravages dans notre pays, pendant l'année 1865, nous paraît rendre opportune la publication de quelques détails sur un nouvel appareil, imaginé en France par MM. Carlier et Vignon, et qui a été l'objet d'expériences décisives qui ont parfaitement réussi. Le 2 octobre dernier, on mit le feu à deux baraques en planches, entourées de fagots, établies sur le bord de la Seine, à Paris ; les flammes avaient pris de grandes proportions, quand un homme, portant sur ses épaules un petit cylindre de métal, s'approcha du foyer de l'incendie. Il ouvrit un robinet placé au bas du cylindre et dirigea sur l'incendie un jet de liquide qui s'élançait avec violence de l'appareil ; en quelques secondes ; le feu était complètement éteint.

L'*Union internationale* donne de cet appareil la description suivante :

L'extincteur est un cylindre métallique d'un volume variant entre 40 et 45 litres ; il renferme de l'eau dans laquelle on introduit de l'acide tartrique et du bicarbonate de soude. Ces deux produits ne sont pas immédiatement en contact dans l'appareil. Une disposition ingénieuse permet de les mélanger en tournant une vis extérieure, et dans ce cas ils agissent l'un sur l'autre, donnent naissance à de l'acide carbonique, qui, se dégageant en vase clos, produit à la surface du liquide une pression de 3 à 5 atmosphères. On comprend que, si le robinet situé à la base de l'appareil est ouvert, la pression refoule le liquide avec force, et projette à une grande distance (18 mètres environ) un mince jet d'une eau chargée d'acide carbonique, à peu près comme dans les siphons d'eau de seltz.

Quand ce jet liquide arrive en contact avec le feu, l'acide carbonique contenu dans l'eau se dégage, en absorbant de la chaleur, ou, ce qui revient au même, en produisant du froid ; la flamme se trouve en outre enveloppée dans une atmosphère qui n'entretient pas la combustion ; elle s'éteint.

On sait, en effet, qu'une bougie allumée plongée dans l'acide carbonique cesse immédiatement de brûler ; on sait aussi que ce dernier gaz est très lourd et que par conséquent il peut former au-dessus d'un foyer presque éteint une couche gazeuse qui ne se mélange pas immédiatement à l'air atmosphérique et qui empêche le feu de se raviver.

On voit que l'idée fondamentale de l'extinction est simple et originale ; c'est l'application de l'eau de seltz à l'extinction du feu. Les extincteurs sont portatifs ; leur emploi n'est d'aucun danger, car ils sont très-solide-ment construits et pourraient supporter des pressions beaucoup plus considérables que celles qui s'exercent sur leurs parois. Ils peuvent être manœuvrés aisément par une seule personne, et l'appareil se charge en deux minutes, par un procédé simple et pratique. Une fois qu'il est chargé, il peut être laissé de côté six mois, et même un an, et se trouve toujours prêt à fonctionner.

L'extincteur offre encore l'avantage de dépenser une très-faible quantité d'eau, qui est quelquefois rare dans certaines localités. Nous sommes persuadés que cette invention prendra la plus grande extension, car les établissements publics, les théâtres, les usines, les maisons isolées, les fermes tiendront à posséder cet

appareil, d'un prix très peu élevé et d'un secours immédiat en cas d'incendie.

Les moyens employés actuellement pour éteindre les incendies sont puissants, quoique très imparfaits; les pompes dont on se sert généralement arrêtent presque toujours les rapides progrès de la flamme. Mais dans bien des cas ces moyens ne peuvent être employés que tardivement, et souvent le feu a déjà causé de nombreuses dévastations avant l'arrivée des secours. Jusqu'ici, il n'était presque jamais possible d'arrêter l'incendie à sa naissance, d'éteindre en quelques secondes une flamme violente et de prévenir immédiatement de graves accidents en les combattant à l'origine. L'appareil de MM. Vignon et Carlier est toujours prêt à agir entre les mains les moins expérimentées; l'extincteur, dont les effets sont d'une immédiate efficacité, comble cette regrettable lacune, en fournissant un obstacle à la formation des incendies. Il permet de combattre le feu dans la pièce la plus vaste sans y pénétrer, et en frayant une voie éteinte pour sauver une personne entourée de flammes, il résout une véritable question d'humanité. Nos modes actuelles rendent fréquents les incendies personnels chez les femmes, et l'extincteur se présente encore ici comme un souverain remède. Cet appareil, qui se présente à nous comme la solution du problème tant cherché de la disparition du fléau des incendies, est appelé à rendre de grands services à toutes les classes de la société.

Voyage de Genève à Londres,

en passant par Lausanne.

II.

Le cocher s'apercevant du trouble, par l'ébranlement surnaturel de la voiture et les clameurs qui en sortaient, a arrêté et est accouru à la portière: Que diable est-ce donc tout ce train là, s'est-il écrié. — Mon ami, lui a répondu le ministre, en rajustant sa perruque, et reprenant son souffle, puis-je, pour mon argent, m'établir dans votre coche? — Pourquoi non, n'y a-t-il pas six places, trois à chaque fond, et vous n'êtes que six personnes, ce me semble. — C'est bien dit, mais il y a personnes et personnes; voyez je vous prie l'espace qu'on laisse à la mienne, et jugez s'il est possible qu'elle s'y insinue. — Parbleu, jugez en vous-même s'il est possible de vous arranger en mettant ainsi tout le gras d'un côté et tout le maigre de l'autre; il faut un peu les entremêler comme quand on fait des saucisses. — Comment donc, le gras et le maigre, qu'entendez-vous par là et que voulez-vous dire avec vos saucisses? — Je veux dire que vous vous placiez sur le devant, et qu'un de ces trois messieurs, qui sont beaucoup moins chargés de cuisine, se place entre ces deux dames. — Moi, sur le devant? y pensez-vous? mon ami, d'oser faire une telle proposition à un homme de mon caractère? — Ah, ma foi, pardon, monsieur le pasteur, je veux être pendu si je pensais dans ce moment à votre caractère; mesdames, que l'une de vous deux ait la complaisance, en considération du caractère de monsieur le pasteur.... — Ah! vraiment, ce ne sera pas moi, s'est écrié l'une; ah! vraiment, ni moi non plus a glapi l'autre. — Eh bien, vraiment a dit l'apôtre, je le ferai, il est cependant bien étrange qu'un homme de mon caractère...., et s'adressant à nos trois maigres figures, messieurs, que le plus mince de vous ait donc la bonté de s'introduire dans ce détroit, et je prendrai sa place. Le Genevois, à qui cette qualité ne pouvait être disputée, a accepté l'invitation, et le coche a repris sa marche.

Ce ministre, à sa morgue pastorale près, était un aimable homme, d'un esprit jovial, et même un peu bouffon; il nous a régales de jolis contes, dont ces dames ont ri de tout leur cœur

secouant leurs grosses épaules; elles ont été si contentes qu'elles lui ont offert à diverses fois de changer de place, ce qu'il n'a point voulu accepter.

Les gens à large bedaine ont ordinairement l'humeur gaie; la conversation n'a pas tari jusqu'à Moudon, où nous sommes arrivés nuit close. Cette ville est la première en rang des quatre bonnes, et fut la dernière qui se décida à embrasser la Réformation, en rechignant, regrettant fort son saint de bois doré tout neuf, qui avait beaucoup coûté, et devenait inutile par le changement de religion. Les Moudonnois le revendirent, à quelques écus de perte, à une paroisse du canton de Fribourg, sous la réserve expresse qu'ils pourraient le racheter au même prix dans l'espace de dix ans, au cas qu'ils vinssent à reprendre l'ancienne religion.

La plus grosse de nos deux bourgeoises n'a point paru dans le coche, au grand contentement du ministre qui s'est placé sur le derrière.

Diné à Payerne, petite et ancienne ville, renommée pour l'industrie, l'activité, la tempérance et l'opulence de ses habitants. On y montre une pièce des plus remarquables.

Un squelette de forme antique,
Pendru sous un sombre portique.
Ce respectable monument
Couvrit jadis élégamment
Le mulet d'une dame Berthe,
Reine illustre, fileuse experte,
Qui dans cette ville régnait,
Et sur cet animal filait.

On voit sur le devant de cette machine un petit trou rond dans lequel on dit que cette princesse enfila le bâton de sa quenouille. Cependant la plupart des savants de Payerne prétendent que cette reine n'a jamais résidé dans leur ville et assurent que cette selle a appartenu à Jules-César, et que ce trou était celui où cet empereur enfila son bâton de commandement.

Passé à Avenches, petite ville, autrefois grande; on y voit quantité d'antiquités romaines. Il y a quelques années qu'un bourgeois de cette ville ayant détérioré dans son verger plusieurs médailles du haut empire, les fit dorer, après les avoir soigneusement nettoyées d'une vilaine rouille verte qui les couvrait, et en fit présent à un seigneur de Berne.

Couché à Morat. A demi lieue de cette ville, près d'un lac, est une chapelle qui renferme les ossements de huit mille Bourguignons tués à la bataille que leur duc Charles-le-Téméraire perdit contre les Suisses en 1476. Il y périt aussi un grand nombre de mulets, de chevaux et d'ânes, dont on eût soin d'entremêler les os avec ceux des hommes, pour faire croire à la postérité que plusieurs de ces Bourguignons étaient des géants formidables, supercherie qui ne pouvait manquer de donner bien plus de brillant à la bravoure des vainqueurs.

Ce fut, dit un historien contemporain (Pierre de Comines), un charriot chargé de peaux de moutons que le comte de Romont enleva à un Suisse, qui donna lieu à cette tuerie?

Quoi, des peaux à toison de laine
Ont pu causer d'aussi sanglants débats
Pour fournir tel monceau d'ossements de soldats?
L'objet en valait-il la peine?
Si c'eût été pour une toison d'or,
Du moins l'appât d'un tel trésor
Eut mérité de risquer l'aventure
D'une telle déconfiture.

L'épithaphe latine placée sur la porte de ce charnier est un bel échantillon de la jactance helvétique; en voici la traduction:

Ici par le sort d'un combat
Un duc de haute renommée,
Faisant le siège de Morat,
Laissa les os de son armée.

(La suite au prochain numéro.)

Jacob-Louis-Gabriel Reymond,

ou l'insurrection des Bourla-papay.

II.

Le Conseil exécutif ordonna les mesures les plus